

APPEL À CANDIDATURES

MONTANT DU PRIX :
12 000 €



Prix Seligmann 2026

Prix Seligmann contre le racisme

APPEL À CANDIDATURES 2026

Françoise Seligmann (1919-2013)

Née le 9 juin 1919 à Marseille, Françoise Seligmann fut une résistante, journaliste et femme politique française. Sa mère, Laure Beddouckh, œuvra pour la cause féministe.

Résistante de 1941 à 1944, Françoise Seligmann mena toujours de front sa carrière journalistique et politique, son combat pour la défense des Droits de l'Homme et pour la défense du droit des femmes.

En 1946, elle créa un journal hebdomadaire féministe, *La Française*, consacré à la promotion et à l'indépendance des femmes, ainsi qu'à la lutte pour l'égalité professionnelle. Suite à son adhésion à la Ligue des Droits de l'Homme en 1949, elle co-fonda en 1957 le journal *Après-demain*, un mensuel de documentation politique dont elle prit la direction dès sa création.

Ancienne collaboratrice de Pierre Mendès France, elle s'occupa, à partir de 1958, du secrétariat national de l'Union des Forces Démocratiques (UFD). Son adhésion au Parti socialiste en 1974, l'emmena ensuite à travailler aux côtés de François Mitterrand pour sa première campagne présidentielle.

De 1983 à 1992, elle fut secrétaire nationale du Parti socialiste, notamment à l'information des militants et aux organismes centraux et à l'information interne, avant d'être élue sénatrice socialiste des Hauts-de-Seine de 1992 à 1995.

Françoise Seligmann devint Présidente d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme en 1994, dont elle était la Vice-présidente depuis 1970.

Le 10 décembre 2005, elle devint Présidente d'honneur de *Rénover maintenant*, courant du Parti socialiste fondé au lendemain du Congrès du Mans, après avoir été brièvement présidente de l'association *Nouveau parti socialiste*.

Pour l'ensemble de ses combats, elle fut promue au rang d'officier de la Légion d'Honneur et nommée commandeur de l'ordre des Arts et des Lettres.

Elle créa également la Fondation Seligmann, déclarée d'utilité publique en 2006, dont l'objet est d'œuvrer pour la victoire de la raison et de la tolérance, et promouvoir le rapprochement entre les citoyens et résidents étrangers de toutes origines rassemblés sur le sol français, essentiellement en soutenant des projets de jeunes d'écoles, de collèges et de lycées.

Prix Seligmann contre le racisme

APPEL À CANDIDATURES 2026

La chancellerie des universités de Paris, dépositaire des traditions de l'ancienne Université de Paris, attribue chaque année, des prix, bourses et subventions provenant de dons ou de legs qui lui ont été consentis.

Présentation du prix

En 2003, Françoise Seligmann a consenti une donation à la chancellerie des universités de Paris en vue de la création d'un prix littéraire contre le racisme, en souvenir des combats qu'elle a menés avec François-Gérard Seligmann contre le nazisme au sein de la résistance et contre l'intolérance et l'injustice pendant la guerre d'Algérie.

Le prix Seligmann, remis par la chancellerie depuis 2004, a pour vocation de récompenser annuellement une création écrite, d'expression française, apportant une pierre solide à la lutte contre le racisme.

Pour l'année 2026, le montant du prix s'élève à 12 000 €.

Critères de candidature

- L'œuvre proposée sera une création écrite, d'expression française, de fiction ou de réflexion, individuelle ou collective, telle qu'un roman, un essai, un mémoire, une pièce de théâtre ou un scénario de film.
- L'œuvre proposée devra participer au combat pour la victoire de la raison et de la tolérance en s'attaquant aux sources mêmes du racisme : fondamentalismes religieux, colonialisme, discriminations fondées sur la race, la nationalité, la religion ou le sexe.
- Il pourra s'agir aussi bien d'un travail de portée historique et critique que d'une œuvre littéraire ou artistique proprement dite, du travail d'un étudiant comme de celui d'un enseignant ou de tout autre écrivain.
- **La parution de l'œuvre devra avoir eu lieu dans les deux années précédant la clôture de l'appel à candidatures, soit entre 2024 et 2026.**
- Aucune condition d'âge ou de nationalité n'est exigée.
- **Les candidatures de livres publiés doivent impérativement être déposées par les maisons d'édition.**

Constitution des dossiers de candidature

Les maisons d'édition effectuent leur propre sélection avant de transmettre les candidatures à la chancellerie.

Chaque candidature¹ devra comporter :

- 12 exemplaires reliés de l'ouvrage ;
- Un dossier numérique contenant :
 - la version numérisée de l'ouvrage au format PDF ;
 - la fiche d'inscription à télécharger sur la plateforme depuis l'onglet « Contenu du dossier de candidature ». Une fois complétée, la joindre à l'espace candidature en format PDF ;
 - un relevé d'identité bancaire (ce document doit être fourni par la banque).

Les candidatures seront complètes et valides uniquement après la réception du dossier numérique et des 12 ouvrages reliés avant la date de clôture.

Toute candidature incomplète sera rejetée.

Date de clôture d'envoi des candidatures (ouvrages inclus) : 26 juin 2026.

La transmission des documents numériques s'effectue sur la plateforme :

<https://chancelleriedesuniversitesdeparis.wiin.io/fr>

La transmission des 12 ouvrages reliés s'effectue à l'adresse suivante :

Par envoi postal :

Chancellerie des universités de Paris
Division de l'administration de la chancellerie
Service développement et mécénat
47, rue des Écoles - 75230 Paris cedex 05

Par portage :

Boutique de la Sorbonne et des universités de Paris
10, rue de la Sorbonne, Paris 5^e

(le lundi entre 14h-17h30 et du mardi au vendredi entre 10h-12h30 et 14h-17h30)

Les maisons d'édition seront informées des résultats au cours du mois de novembre 2026, à la suite des délibérations du jury.

Le versement du prix est conditionné par la présence du lauréat à la cérémonie.

Pour toute information complémentaire :

Service Développement et Mécénat

Tél. : 01 40 46 21 19 / 20 (du lundi au vendredi entre 9h - 13h et 14h - 17h)

prix.chancellerie@ac-paris.fr / sorbonne.fr

¹ Les dossiers de candidature sont conservés par la chancellerie pour une durée d'un an.